

# 1 naissance = 1 arbre.



[alsace.eu/67-une-naissance-un-arbre](http://alsace.eu/67-une-naissance-un-arbre)

**dans le**  
**67**  
Vous venez  
d'être parent ?

# 1 naissance = 1 arbre

## Un geste symbolique et durable

La Collectivité européenne d'Alsace plantera un arbre pour chaque nouvelle naissance dans le Bas-Rhin.

Si vous souhaitez le planter directement dans votre jardin ou sur votre balcon, il vous sera offert.



## Comment ça marche ?

Après la naissance de votre enfant, complétez le formulaire sur :  
**[alsace.eu/67-une-naissance-un-arbre](https://alsace.eu/67-une-naissance-un-arbre)**

Vous recevrez ensuite un courriel de confirmation vous indiquant une pépinière. Elle vous proposera un choix d'arbres ou arbustes d'essences locales favorables à la biodiversité, et vous donnera les conseils pour la plantation, soit en pleine terre, soit en pot pour votre balcon.

## Pour retirer l'arbre à cette pépinière vous devez vous munir impérativement :

- de la carte d'identité du parent ayant rempli le formulaire
- de l'acte de naissance de l'enfant
- d'une copie du courriel de confirmation.